



# LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

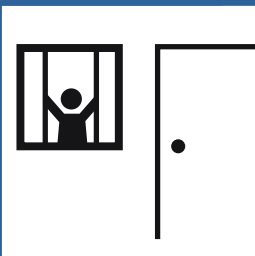


Accident industriel majeur dans une usine de la zone de Rouen, signalé par une sirène dont le signal consiste en 3 cycles successifs d'une durée de 1 minute 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence (arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte).



## Enfermez-vous

Entrez dans la maison ou le local le plus proche. Un bâtiment constitue un écran efficace (sous réserve de se protéger des éclats de verre) entre vous-même et d'éventuels gaz toxiques. Il vous protège également contre les très fortes températures émises par une explosion ou un incendie. La rue constitue, par contre, le lieu le plus exposé aux dangers. Par ailleurs, des rues dégagées facilitent l'intervention des secours. Ne tentez donc pas de rejoindre vos proches. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont pris en charge.



## Fermez portes et fenêtres

Obstruez soigneusement toutes les ouvertures. Arrêtez les ventilations. Un local bien clos ralentit considérablement la pénétration des toxiques. En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé. Évitez toute flamme ou étincelle. Ne fumez pas.



## Ecoutez France Bleu Haute-Normandie

En cas d'alerte, son antenne est mise à la disposition de la préfecture afin de permettre la diffusion de messages à la population. Vous serez ainsi informé de la nature du danger et de l'évolution de la situation. Cette radio vous indiquera les consignes complémentaires à suivre pour mieux vous protéger. Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours. Tous les renseignements utiles vous seront fournis par cette radio.



**RESPECTEZ IMPERATIVEMENT  
CES CONSIGNES JUSQU'À  
LA FIN DE L'ALERTE**

Signalée par la sirène - un son non modulé, continu de 30 secondes - et confirmée par la radio



# Ce qu'il faut faire en cas d'alerte

**IMPORTANT**

Conservez  
soigneusement  
ce document



## ALERTE

Le signal consiste en 3 cycles successifs d'une durée de 1 minute 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence (arrêté interministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte)

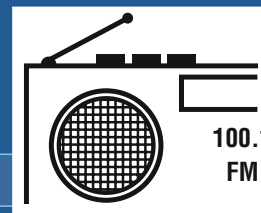
**Si vous entendez la sirène,  
il faut réagir immédiatement !**



Enfermez-vous  
tout de suite



Fermez tout  
Arrêtez les ventilations



Ecoutez  
France Bleu Haute-Normandie  
**100.1 FM**



N'allez pas chercher vos enfants  
L'école les prend en charge



Ne fumez pas  
Évitez toute flamme  
ou étincelle



Ne téléphonez pas

**Jusqu'à la fin de l'alerte, respectez impérativement  
les consignes formulées par les autorités compétentes**

## FIN D'ALERTE

Une sirène au son non modulé continu  
de 30 secondes

